

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 27 février 2020

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **27 février 2020 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **21 février 2020**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	MME FOUET - M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART à MME BEGORRE MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. DOSE à MME GUENSER
<i>Pompey</i>	M. KUHN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°18 – DB du 27/02/2020

Rapporteur : Monsieur le Président

Rétrocession de la servitude d'accès au foyer géré par AEIM et propriété de SLH au 49 avenue Mozart – Liverdun

L'acte de vente du bâtiment Beausite et de ses abords, établi le 8 juin 2012, fait état d'une servitude de passage à la parcelle voisine où est implanté l'immeuble AEIM, propriété de la Société Lorraine d'Habitat (SLH). La restructuration du bâtiment avec ses nouveaux usages a engendré une modification des espaces extérieurs et a impacté la forme de la servitude. Initialement, il était prévu de modifier la volumétrie de la servitude de passage par un acte authentique.

Afin de se libérer de toute contrainte de droit d'accès entre le Bassin de Pompey et SLH, une proposition de rétrocession a été faite à SLH par courrier en date du 22/10/2019. SLH a répondu favorablement à cette proposition dans leur courrier du 09/12/2019 à la condition que tous les coûts associés à cette modification soient à la charge de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

La zone rétrocedée est formalisée sur plan et photos joints à cette délibération. Un géomètre doit être missionné pour définir l'emprise par un bornage puis un acte de vente doit être rédigé et proposé à SLH.

Cette procédure rentre dans le cadre de la mission de la SPL. Le budget global de l'opération « réhabilitation du bâtiment Beausite à Liverdun » étant inférieur au montant délibéré à hauteur de 3 100 000 € HT, il est proposé d'imputer ces dépenses au budget de l'opération. La SPL procèdera au règlement des dépenses.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la rétrocession de la voie d'accès à SLH.

AUTORISE la SPL à missionner un géomètre, préparer toutes les pièces relatives au dossier et procéder au paiement.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

DESIGNE l'étude notariale de Maître Balancy-Bazelaire comme conseil en charge d'établir les actes.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC